

l'Ufcv

Association nationale d'éducation populaire, laïque et pluraliste, l'Ufcv a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion.

En Bourgogne & Franche-Comté, l'Ufcv rassemble un réseau d'associations et de collectivités qui développent des projets d'animation et de loisirs. Notre délégation régionale propose :

Pour les familles :

- Un accueil quotidien dans des structures d'animation de proximité,
- Une large offre de séjours de vacances pour les enfants et les adolescents,
- Des séjours de vacances adaptés pour personnes handicapées,
- Une offre de formation permettant à des centaines de stagiaires, chaque année, de préparer un Bafa ou Bafd,
- Des actions de formation professionnelle préparant aux métiers de l'animation.

Pour les collectivités :

- Un accompagnement dans la définition de projets d'animations permettant de répondre aux besoins sociaux prioritaires du territoire,
- L'organisation et la gestion d'un ensemble d'actions (accueil de loisirs, animation jeunes, soutien à la vie associative...) permettant la mise en œuvre du projet territorial.



Formation aux métiers de l'animation

DEJEPS

Spécialité « Animation socio-éducative et culturelle »

Besançon

Partenaires de la formation

La MFR la Roche du trésor :

Organisme de formation depuis 1946 et Centre de Loisirs Educatifs depuis 1988, la Maison Familiale Rurale la Roche du Trésor a choisi de s'engager activement dans une mission de développement et d'animation locale.

Riche d'une expérience quotidienne des métiers de l'accueil, de l'hébergement et de l'animation, l'association propose aux jeunes et aux adultes des programmes de formation opérationnels et ancrés sur le terrain grâce à la pédagogie par alternance.

Partageant les valeurs de l'institution des Maisons Familiales Rurales, elle place le développement personnel et la réussite professionnelle de ses stagiaires et apprentis au cœur de ses préoccupations et leur assure une formation de qualité dans un cadre agréable et convivial.

L'IRTS constitue l'établissement d'enseignement supérieur du champ éducatif et social en Franche-Comté. Ses missions consistent à :

- assurer les formations professionnelles initiales, continue et supérieure des travailleurs sociaux,
- mettre en œuvre une pédagogie d'alternance,
- proposer des cycles de perfectionnement, d'actualisation des connaissances et d'adaptation des compétences,
- contribuer à la recherche et à l'expérimentation dans le domaine éducatif et social,
- participer à l'animation et à l'information des milieux professionnels de l'action sociale.

Renseignements & inscriptions



Franche-Comté

6 B Boulevard Diderot
BP 66 362
25 018 BESANCON Cedex 6

Tél : 03 81 52 56 60
Mail : fc-b@ufcv.fr
www.ufcv.fr

Bourgogne

29, rue J-B Baudin
21 000 DIJON

Tél : 03 81 52 56 80

Mention « Animation sociale »

Qualification professionnelle de niveau III, ce Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports (DEJEPS) vise à former des professionnels de l'animation capables de :

- concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale ;
- travailler en équipe avec des professionnels de formation et de culture professionnelles différentes ;
- prendre en compte la personne, dans une action collective, et dans une démarche d'intervention sociale avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel ;
- coordonner des projets d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion ;
- conduire des actions de formation auprès d'autres professionnels et de bénévoles.

Noir sur Blanc / Juin 2011

En partenariat avec :



Emplois visés

Les acteurs concernés interviennent sur des postes à responsabilité en qualité de coordinateur : responsable de secteur, animateur coordinateur, agent de développement, coordinateur de projets, adjoint de direction, responsable de petites structures...

En fonction de leur profil et expérience, les professionnels sont amenés à intervenir avec tous les publics (enfants, adolescents, adultes, adultes âgés), dans des milieux professionnels variés.

Les employeurs sont des associations, des collectivités locales, des structures du champ social et médico-social, des structures de l'économie sociale et solidaire.

Conditions d'accès : exigences préalables

Pour la mention «Animation sociale» :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le champ de l'animation ou du travail social inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Pour la mention «Développement de projets, territoires, réseaux» :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation (BEATEP, BPJEPS ...) ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (bac +2) reconnu par l'Etat ;
- soit attester d'une formation de niveau 4 (bac) et se prévaloir de 6 mois d'expérience dans l'animation ;
- soit justifier de 24 mois d'expérience salariée (quel que soit le secteur d'activité) ou bénévole.

Des tests de sélection sont organisés par le centre de formation en décembre et avril Ils sont constitués d'une épreuve écrite, d'un entretien, et de l'analyse du dossier de candidature.

ÉQUIVALENCES – DIPLÔMES DU TRAVAIL SOCIAL :

- Le titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social,
- du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé,
- du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants,
- du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé,
- ou du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale obtient de droit l'unité capitalisable 1 (UC 1) et l'unité capitalisable 2 (UC 2) du DEJEPS, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle ».

Partenariat

La formation est organisée par l'**UFCV** en partenariat avec la **MFR La Roche du Trésor** et l'**IRTS de Franche-Comté**. Elle associe différents acteurs de l'animation socioculturelle et de l'intervention sociale de la région, des réseaux publics et associatifs.

Organisation de la formation

Le cycle est programmé selon plusieurs logiques :

- **En continu sur 12 mois, en alternance de janvier à décembre,**
- **En discontinu sur 20 à 24 mois en alternance :**
 - 700 heures de formation en centre, et
 - 500 heures de formation en entreprise au minimum
- **Les UC proposées sont également accessibles, suite à positionnement, aux candidats en formation continue.**

Lieux de la formation

BESANÇON

Des temps de formation spécifiques pourront être délocalisés sur la MFR La Roche du Trésor à Orchamps-Vennes ou Pierrefontaine-les-Varans

Coût pédagogique de la formation : 7 000 €

Frais de dossier : 40 €

Les coûts de formation prennent en compte notamment :

- L'ensemble des coûts de la formation en centre (hors déplacements du domicile vers les sites de formation),
- Le suivi de la formation en entreprise sur une période minimale de 500 heures,
- L'organisation de la totalité des épreuves conduisant à l'attribution du diplôme.

Suite au positionnement, le coût du parcours de formation peut être réduit en cas de décision d'allègements de formation.

Financement

Vous êtes en cours d'emploi

Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre employeur pour constituer votre dossier de financement : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation, période de professionnalisation...

Vous êtes en recherche d'emploi

- Prenez contact avec Pôle Emploi.
- Vous avez travaillé sous contrat à durée déterminée en justifiant de 24 mois d'activité salariale au cours des 5 dernières années, dont 4 mois en CDD au cours des 12 derniers mois, vérifiez votre éligibilité au Congé Individuel de Formation CDD (CIF CDD).
- L'accès à un contrat de professionnalisation est possible sous certaines conditions.
- **Autre financements possibles :**
 - Vous êtes allocataires du RSA : vous pouvez bénéficier d'une aide du Conseil Général de votre département.
 - Vous êtes en situation de handicap : faites une demande auprès de l'AGEFIPH.

Les services administratifs de l'UFCV sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches

Contenus de la formation

La formation s'articule autour de 4 Unités Capitalisables (UC) : 700 heures

- **UC 1 Concevoir un projet d'action 231 heures**
Méthodologie et démarche de diagnostic
Développement local, Animation socioculturelle, Animation sociale (Acteurs, partenaires, politiques,...)
Ingénierie de projet d'animation, planification, démarche budgétaire
- **UC 2 Coordonner la mise en place d'un projet d'action 189 heures**
Gestion et accompagnement d'équipe
Coordination du projet d'animation
Gestion logistique
Démarche qualité, organisation, évaluation
Communication stratégique et communication externe
- **UC 3 Conduire des démarches pédagogiques 175 heures**
Démarches pédagogiques
Participation
Coopération
Formation et qualification des acteurs
Communication stratégique et communication interne
- **UC4 Mention « Animation Sociale » 105 heures**
Réglementation, Sécurité, Prévention
Publics de l'animation sociale
Environnement de l'animation sociale

L'Accompagnement méthodologique est réparti dans chacun des modules.

Guidance dans la méthodologie de projet, évaluation des acquis, analyse de la pratique, régulation de la dynamique du groupe, aide à la conceptualisation et à la rédaction, préparation des certifications, suivi en entreprise.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les candidats peuvent bénéficier, en fonction de leur expérience, de dispenses d'épreuves certificatives. Ils doivent pour cela déposer une demande auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de leur domicile, et constituer un dossier qui sera examiné par l'administration.

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports est l'un des diplômes du Ministère des Sports et du Ministère de la Santé et de la Jeunesse.

Diplôme homologué de niveau 3, il s'articule autour d'une logique de compétences, et correspond à la réalité de terrain et aux besoins des employeurs qui ont été associés à sa construction. Il se substitue notamment au DEFA et se caractérise par ses spécialités (animation ou sport) et ses mentions. La mention animation sociale est reconnue par la fonction publique hospitalière.